



POXEL

Société anonyme au capital de 1.067.461,76 euros
Siège social : 259/261 avenue Jean Jaurès
Immeuble le Sunway
69007 Lyon
510 970 817 RCS Lyon
(la « **Société** »)

**RAPPORT SPECIAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

(Article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 et L. 22-10-58 et suivants du Code de commerce relatifs à l'attribution gratuite d'actions, existantes ou émettre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons qu'aux termes de la vingt-septième résolution de l'assemblée générale du 21 juin 2022, vous avez délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'émettre en une ou plusieurs fois, au plus tard dans les trente-huit mois à compter de cette assemblée générale, des actions gratuites (les « **Actions Gratuites** »).

Le 20 janvier 2023, le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- 1. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE ET À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHACUN DE CES MANDATAIRES PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIÉES DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE :**

Bénéficiaire	Thomas Kuhn
Nombre total d'actions gratuites attribuées	160.000
Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	20 janvier 2025
Valeur des Actions Gratuites	96 800 €
Société concernée	Poxel

- 2. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT, DURANT L'ANNÉE, À CHACUN DE CES MANDATAIRES, À RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, PAR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE :**

Néant.

3. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT PAR LA SOCIÉTÉ ET PAR LES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIÉS DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE, À CHACUN DES DIX SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT EST LE PLUS ÉLEVÉ :**

Salarié	Nombre d'actions	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées	Valeur des Actions	Société concernée
Salarié 1	80.000	20 janvier 2025	48 400 €	Poxel
Salarié 2	80.000	20 janvier 2025	48 400 €	Poxel
Salarié 3	60.000	20 janvier 2025	36 300 €	Poxel
Salarié 4	60.000	20 janvier 2025	36 300 €	Poxel
Salarié 5	60.000	20 janvier 2025	36 300 €	Poxel
Salarié 6	56.000	20 janvier 2025	33 880 €	Poxel
Salarié 7	56.000	20 janvier 2025	33 880 €	Poxel
Salarié 8	43.500	20 janvier 2025	26 318 €	Poxel
Salarié 9	40.000	20 janvier 2025	24 200 €	Poxel
Salarié 10	36.000	20 janvier 2025	21 780 €	Poxel

4. **NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'ANNÉE, ONT ÉTÉ ATTRIBUÉES GRATUITEMENT PAR LES SOCIÉTÉS VISÉES À L'ALINÉA PRÉCÉDENT (3), À L'ENSEMBLE DES SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA RÉPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUÉES ENTRE LES CATÉGORIES DE CES BÉNÉFICIAIRES :**

Nombre de salariés bénéficiaires appartenant à l'unique catégorie	Nombre des actions gratuites attribuées	Valeur des Actions	Société concernée
34 salariés	775.875	469 404 €	Poxel